



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Honoraire pour les pharmaciens des territoires fragiles

Question écrite n° 14286

Texte de la question

M. Jocelyn Dessigny attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la création d'un honoraire particulier pour soutenir les pharmaciens situés dans des territoires fragiles, notamment ruraux. Les petites pharmacies de campagne ferment les unes après les autres, à cause d'une rentabilité trop faible. Depuis deux ans, avec l'inflation, de plus en plus d'officines sont confrontées à des marges négatives. Les petites pharmacies réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros n'ont pas pu bénéficier du bouclier tarifaire face à la hausse du prix de l'énergie. Parallèlement, le prix des médicaments non remboursés ne cesse d'augmenter. La situation économique des officines continue de se dégrader en ce début d'année 2024. Selon les experts-comptables, 74 procédures collectives ont été initiées jusqu'à octobre 2023 contre 50 sur toute l'année 2022, soit une augmentation de plus de 50 %. Il lui demande quel est le plan du Gouvernement afin de soutenir les officines en voie de fragilisation, notamment dans les territoires ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Jocelyn Dessigny](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14286

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2024](#), page 144

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)